

Sainte-Thérèse, le 1^{er} décembre 2020

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 1155, avenue
Laplace à Laval (lot 1 627 745)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 12 novembre, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection 5 juin 2001, 3 pages
2. Rapport d'inspection du 8 août 2001, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 22 août 2001, 1 page

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en
vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès
à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce
recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (9)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00939-03

DATE DE RÉDACTION: 01-06-06

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 01-06-05

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **Rolbec Industries Inc.**
1155, Laplace
Laval, (Québec) H7C 2N6

. PERSONNES RENCONTRÉES:

. NOM/FONCTION

M 53-54 , directeur

TÉLÉPHONE:

(450) 661-7600 poste 53-54

FAX: (450) 661-0532

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 2

. BUT: Inspection systématique des industries de traitement de surface et de métal.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'entreprise est à cette adresse depuis 1991, mais existe depuis 1975, elle était localisée à St-Léonard avant. La compagnie compte 50 employés, dont 40 à la production et 10 à l'administration. Elle fabrique des pièces de métaux œuvrés artisanaux. Les principales opérations sont le coupage, le formatage, le perçage, le pliage, le soudage, et le scisaillement. Les opérations de galvanisation, de sablage au jet et de peinture sont effectuées par des sous-contracteurs, tels que art. 23-24

L'entreprise génère de l'huile usée et du varsol usé qui est utilisé pour le nettoyage des pièces de métal. La scie à ruban utilise de l'huile de coupe, mais l'entreprise en ajoute dans la machine, elle ne la remplace pas. L'huile usée est parfois réutilisée pour lubrifier des pièces de métal avant d'être percées ou bisautées.

Il y avait en entreposage 36 contenants de 5 gallons de varsol usé et 15 contenants de 5 gallons d'huile usée. Tous ces contenants n'étaient pas identifiés et étaient entreposés sur des palettes directement à l'extérieur. Il y avait aussi la présence d'un baril de 45 gallons non identifié. M. 53-54 ne connaissait pas son contenu. Selon M. 53-54, ces contenants sont entreposés depuis plus d'un an. Je l'ai informé des normes d'entreposage et de l'obligation d'éliminer des MDR au moins une fois par année.

M. 53-54 va faire éliminer les MDR entreposées d'ici 2 semaines et il va installer un baril de 45 gallons pour l'huile usée et un pour le varsol usé à l'intérieur et il va les identifier.

Il va vérifier le contenu du baril à l'extérieur et le faire éliminer aussi.

3. CONCLUSION

Entreposage de MDR directement à l'extérieur, RMD, article 44

Contenants de MDR non identifiés et non datés, RMD, article 46

MDR entreposée pendant plus de 12 mois, LQE, article 70,8

4. RECOMMANDATION

Faire un suivi téléphonique lundi le 11 juin 2001, afin de m'assurer que la commande pour l'élimination des MDR soit faite auprès d'un destinataire autorisé.

Faire une inspection dans 3 semaines afin de vérifier l'élimination de MDR.

Faire une autre inspection l'an prochain afin de s'assurer que les MRD générées soient entreposées selon la réglementation.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON *H. Frigon* DATE:01-06-06

VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON *Alain Rochon* DATE:01-06-11.

COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord, faire le suivi.

CICREQ:	_____
SAGIR	_____
Demande:	_____
Intervention:	<i>Y1300458</i>
Intervention:	<i>130002047</i>
Lieu d'intervention:	<i>X1300451</i>

PHOTOS PRISES PAR: Hélène Frigon

PHOTO: 1
DATE: 05-06-01
Contenants de
5 gallons de
varsol usé et
d'huile usée
non identifiés
et entreposés
directement à
l'extérieur.



PHOTO: 2
DATE: 05-06-01
Baie pender
non identifié
entrepasé
directement
à l'extérieur.



PHOTO: _____
DATE: _____



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00939-03

DATE DE RÉDACTION: 01-08-10

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 01-08-08

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **Rolbec Industries inc.**
1155, Laplace
Laval, (Québec) H7C 2N6

. PERSONNES RENCONTRÉES:

.NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE:

M. 53-54 directeur du coupage et du pliage (450) 661-7600

. BUT: Vérifier la gestion et l'entreposage des MDR suite à l'inspection du 6 juin 2001.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

M. 53-54 est absent et c'est M. r qui m'accompagne. Il n'est pas vraiment informé du dossier. Lors de la dernière inspection, il y avait des huiles usées et du varsol usé entreposé directement à l'extérieur. M. devait transvider les contenants de 5 gallons d'huile usée dans un baril de 45 gallons pour l'entreposer à l'intérieur et le conserver pour lubrifier certains équipements et le varsol usé devait être éliminer par une firme spécialisée.

Lors de l'inspection il n'y avait plus de MDR entreposées à l'extérieur. Il y avait 3 barils non identifiés entreposés à l'intérieur d'un garage, mais le plancher n'était pas imperméable. J'ai informé M. que les barils doivent être identifiés et entreposés à l'intérieur sur un plancher imperméable. Je lui ai dit que je communiquerais avec M. undi prochain.

3. CONCLUSION

Contenants de matières dangereuses non identifiés et non datés, RMD, article 46

4. RECOMMANDATION

Communiquer avec M. Pietro et discuter du dossier avec lui. Vérifier si le varsol usé a été éliminé.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON Hugon DATE:01-08-10

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE:01-09-10.

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord, y retourner pour vérifier si la cuvette a été construite.

CIDREQ:	
SAGIF:	
Demande:	
Interv:	Y1300458
Interv:	130002047
Lieu:	X1300451.

N/RÉFÉRENCE: 7610-13-01-00939-03
IDENTIFICATION: Rubbe Industries inc.
Laval (Québec)

PHOTOS PRISES PAR: Hélène Frigon

PHOTO: 1
DATE: 01-08-08
Baril de
MDR non
identifiés
à l'abri sur
un plancher
non imperméable



PHOTO: _____
DATE: _____



PHOTO: _____
DATE: _____

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-00939-03

DATE DE RÉDACTION: 01-08-23

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 01-08-22

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **Rolbec Industries inc.**
1155, Laplace
Laval, (Québec) H7C 2N6

. PERSONNES RENCONTRÉES:

. NOM/FONCTION

M. **53-54**, directeur

TÉLÉPHONE:

(450) 661-7600 poste **53-54**

. BUT: Vérifier la gestion et l'entreposage des MDR.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

M. **53-54** m'accompagne. L'entreprise a fabriqué une cuvette de rétention avec un ancien réservoir d'acier pouvant contenir le volume de 4 barils de 45 gallons, mais ils vont entreposer seulement 2 barils dans cette cuvette. Les barils de diluants usés (gun wash) sont maintenant identifiés et ils seront entreposés dans la cuvette en acier à l'intérieur d'un bâtiment. Il y avait un baril au 3/4 plein et un autre baril en attente d'être rempli.

Le gun wash est une catégorie de diluant de faible qualité qui se nomme comme ça.

3. CONCLUSION

Entreposage de MDR conforme.

4. RECOMMANDATION

Fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON H. Frigon DATE: 01-08-23

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE: 01-09-10

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord.

CIDREQ:	
SAGIA	
Gérande:	
Intervenant:	<u>Y 1300458</u>
Intervenant:	<u>(3 000 2201</u>
Lieu d'intervention:	<u>X 1300451</u>